Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 907

Artikel: Mauvaise volonté du Conseil d'État genevois : l'énergie, affaire urgente

Autor: Bossy, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018171

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MAUVAISE VOLONTE DU CONSEIL D'ETAT GENEVOIS

L'énergie, affaire urgente

(jpb) Les auteurs de l'initiative populaire «L'énergie notre affaire» sont fâchés. Ils ont dû attendre sept ans pour que leur projet soit soumis au peuple. Acceptée par une majorité de 60% des votants le 7 décembre 1986, cette initiative n'a toujours pas été concrétisée. En accusation, Jean-Philippe Maître, chef du Département de l'économie publique, et à ce titre responsable du dossier énergétique.

L'initiative ne se limitait pas à exiger des autorités qu'elles s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à la construction d'installations et de dépôts nucléaires sur le territoire cantonal et dans son voisinage; elle prévoyait toute une série de dispositions pour encourager les énergies renouvelables et les économies.

M. Maître plaide non coupable: «La volonté politique d'appliquer le nouvel article constitutionnel est claire et incontestable. Mais ceux qui me font des reproches devraient comprendre qu'on

ne peut pas tout changer du jour au lendemain. Il faut du temps pour mettre en œuvre des mesures efficaces».

e fait est que depuis 15 ans, Genève n'a pas su élaborer et appliquer une politique systématique d'économie d'énergie. Le canton s'est satisfait de quelques mesures isolées et d'appels au sens de la responsabilité des consommateurs. Alors même qu'à chaque occasion les citoyens se sont clairement opposés à l'énergie nucléaire. Mais cette attitude de refus ne suffit pas: le nucléaire ressurgira à plus ou moins long terme, comme une contrainte nécessaire si rien n'est fait pour limiter la consommation d'énergie, en s'attaquant d'abord au gaspillage.

M. Maître fait erreur en affirmant qu'il faut du temps pour mettre en œuvre des mesures efficaces. Ces mesures sont déjà appliquées depuis de nombreuses années dans plusieurs collectivités locales et cantonales. Les deux demi-cantons de Bâle et la ville de Genève (voir encadré) en sont des illustrations exemplaires. Le décompte individuel des frais de chauffage n'implique qu'un investissement modéré, rapidement amorti par les économies d'énergie réalisées; des normes techniques efficaces existent pour minimiser la consommation énergétique dans les bâtiments.

Non, c'est bien la volonté politique qui fait défaut. Pas d'objectifs clairement définis, une administration qui manque de personnel compétent, des rivalités stériles entre l'Economie publique responsable de l'énergie — et les Travaux publics — compétents pour les constructions. Même l'argument juridique ne tient pas: le fait que l'Assemblée fédérale n'a pas encore accordé la garantie à la nouvelle disposition constitutionnelle cantonale n'empêche pas le canton d'agir. Ce dernier aurait pu, de sa propre autorité et depuis longtemps déjà, conduire une politique exemplaire dans les bâtiments publics et dans les immeubles subventionnés. Par le biais des Services industriels, il aurait pu promouvoir un usage ménager de l'électricité. Seuls des résultats concrets nous convaincront que les autorités cantonales prennent au sérieux le refus populaire du nucléaire. ■

La croissance qui appauvrit

(suite de l'édito)

L'économie, au sens premier du terme, signifie la combinaison optimale des moyens, la réalisation des objectifs choisis au moindre coût. Aujourd'hui, nous ignorons délibérément une partie de ces coûts, parce que nous ne leur affectons pas de valeur monétaire. Le seul avenir possible est donc celui d'une comptabilité globale, tous coûts compris.

Dans les milieux patronaux, on aime à rappeler que l'Etat doit se limiter à fixer les conditions-cadres de l'activité économique. Si la collectivité n'a pas à se substituer aux acteurs économiques, elle est habilitée à définir ces conditions générales de manière que le patrimoine de l'humanité — les conditions matérielles de sa survie — ne soit pas entamé jusqu'au point de non-retour.

JD

Economiser? Genève-ville donne l'exemple

Economiser l'énergie et donc de l'argent est chose possible. Sans diminution de confort, sans brimades et sans bureaucratie. Ingrédients indispensables: volonté politique et compétence technique. Les autorités cantonales genevoises ont un exemple sous leurs yeux: le service du chauffage de la ville de Genève.

Ce service gère les installations de chauffage des bâtiments publics et des immeubles propriété de la ville.

La consommation en tonnes équivalent pétrole (TEP) a passé de 7400 en 1973 à 5800 en 1988, malgré la mise en service de 40 nouveaux bâtiments représentant une consommation de 1700 TEP. Soit une réduction de consommation de 45% obtenue par des mesures simples (peu d'investissement et pas de personnel supplémentaire). Les économies accumulées depuis 1973 pour les seuls bâtiments publics représentent une somme de 19 millions de francs.

La ville de Genève mène des expériences sur des installations solaires actives et passives et des pompes à chaleur. Les résultats de ces expériences sont immédiatement utilisés pour améliorer la conception des nouveaux bâtiments.

Elle envisage maintenant de porter son effort sur la consommation d'électricité, dont elle estime le potentiel d'économie à 30% au minimum.